

Direction de santé publique

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

DESTINATAIRES : Municipalités de l'Outaouais
EXPÉDITRICE : Gille Delaunais, Agente de planification, programmation et de recherche en santé environnementale
DATE : Le 19 mai 2020
OBJET : **Outils de communication pour la maladie de Lyme**

Madame Monsieur,

Avec l'arrivée de la saison estivale, la Direction de santé publique (DSPU) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais souhaite rappeler à la population de l'Outaouais que le meilleur moyen de se protéger contre la maladie de Lyme est d'éviter de se faire piquer par des tiques.

Rappelons que seule une tique à pattes noires porteuse de la bactérie responsable de la maladie de Lyme peut transmettre la bactérie lors d'une piqure. En Outaouais, la tique à pattes noires est installée depuis quelques années déjà. De simples mesures de prévention peuvent faire une différence! Pour la saison 2020, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a décidé de rééditer les outils de sensibilisation en prévision de la saison estivale. Ces outils s'adressent à l'ensemble de la population de l'Outaouais. Compte tenu que votre municipalité se retrouve dans une zone plus à risque, c'est-à-dire que plus de 20 % des tiques seraient porteuses de la bactérie responsable de la maladie de Lyme, il est important de sensibiliser la population à la maladie de Lyme. Nous tenons également à vous rappeler que si un citoyen vous rapporte avoir été piqué lors d'une activité dans votre municipalité, il est important d'appeler Info-Santé 811 : un traitement préventif pourrait être recommandé.

De plus, compte tenu des mesures mises en place dans la lutte à la propagation de la maladie COVID-19, dont la fermeture de plusieurs lieux publics et des parcs, la DSPU souhaite communiquer à la population des mesures de prévention d'aménagement paysager des terrains résidentiels. Certaines mesures peuvent être mises facilement en place afin de limiter la présence des tiques sur les terrains résidentiels.

Veuillez trouver en pièces jointes une copie électronique de l'affiche et du dépliant ministériels ainsi qu'une copie du document de la DSPU de la Montérégie spécifique pour l'aménagement des terrains résidentiels. Nous encourageons votre municipalité à publier ces outils sur vos différentes plateformes de communication (site web, page FB). Lorsque la situation le permettra, la DSPU vous fera parvenir les documents en format papier.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à me contacter par courriel à Gille_Delaunais@ssss.gouv.qc.ca, ou par téléphone au 819 966-6484, poste : 337662.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Page web du CISSS de l'Outaouais : <https://ciiss-outaouais.gouv.qc.ca/sante-publique/prevention-des-maladies-infectieuses-et-transmissibles/autres-maladies-infectieuses/maladie-de-lyme/>

Page Facebook du CISSS de l'Outaouais : [facebook.com/CISSSOUTAOUAIS](https://www.facebook.com/CISSSOUTAOUAIS)